



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

Cet avis public est pour vous informer que la Municipalité a procédé au téléversement sur sa page Facebook (page de la Municipalité de Saint-Épiphane) de la séance ORDINAIRE du mois de février 2022. Celle-ci a été enregistré avec l'application de visioconférence ZOOM et ses minutes seront adoptées en séance ordinaire du mois de mars.

SEANCE ORDINAIRE DU MOIS DE FÉVRIER – 19h30

Ordre du jour : <https://cutt.ly/8PxhqQ8>

Vidéo disponible : <https://cutt.ly/zPlpNRX>

Vous pouvez consulter lesdites vidéos et leur documentation en cliquant sur l'hyperlien disponible dans cet avis public ou en vous rendant sur la page Facebook de la Municipalité dans la section VIDÉOS.

DONNÉ à Saint-Épiphane, le 21^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux (2022).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Épiphane, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052
Télécopieur : 418-862-7753
Courriel : bureau@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de février de l’an deux mille vingt-deux (2022).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier